

# Biodéchets de cuisine

Les ordures ménagères aboutissant dans les usines d'incinération contiennent environ 30% de biodéchets. Ces déchets, composés en grande partie d'eau, nécessitent une grande quantité d'énergie pour être brûlés et diminuent le rendement des usines d'incinération, alors que ces mêmes déchets, traités dans une installation spécifique de biométhanisation permettent de générer de l'énergie renouvelable (électricité et chaleur, ou biogaz) ainsi que du compost. C'est pourquoi des conteneurs ont été mis à disposition à notre déchetterie intercommunale en 2019 déjà.

La Municipalité de Bursins a décidé d'améliorer et faciliter cette collecte en installant un nouveau conteneur à biodéchets accessible en tout temps à côté du local voirie de Bursins.

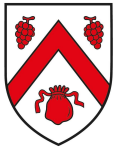
Si vous utilisez des sacs, il est indispensable de n'utiliser que des sacs à 100% compostables. Seuls les sacs comportant les logos suivants sont conformes qui sont en vente dans la plupart des magasins.



## Où déposer vos biodéchets de cuisine ?

Dans le conteneur vert installé sur le site du local voirie

Route de la Perrause, à Bursins.



# OUI



Produits avariés  
(pain, viande, légumes,  
produits laitiers, etc.)



Restes cuits ou crus  
(y compris viande, os,  
poissons)



Épluchures  
(fruits et légumes)



Marc de café  
(pas de capsules)



Litières pour animaux  
(pas les boîtes)



Restes de plats cuisinés



Coquilles d'œufs

# NON



Sacs aspirateur  
et balayures



Couches culotte  
(y compris  
biodégradables)



Serviettes hygiéniques et  
tampons (y compris  
biodégradables)



Mégots de cigarette



Sacs papier



Sacs plastique  
(non biodégradables)

! Les déchets verts de jardin (gazon, feuilles, branches, etc.) doivent, eux, toujours être déposés à la déchetterie intercommunale sur le tas des déchets verts et non dans le conteneur à roulettes !